Capdenac Rando 12

RENSEIGNEMENTS ET INFOS SUR LE CLUB

Capdenac Rando 12
14 Rue Quartier Bonnet
12700 Capdenac-Gare
Tel : 06 87 45 95 63 ou 06 51 51 72 54
Courriel : marcheccac12700gmail.com
Site internet : ccacapdenacrando12.fr

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

5 randonnées par semaine (sauf, jours fériés, mois de juillet et août):

Lundi : petite randonnée de 7 kms (facile)
et randonnée de 10 kms environ.

Mercredi : randonnée de 12 kms environ.

Vendredi : randonnée de 13 à 15 kms environ (pour marcheurs confirmés).

Samedi : le départ des randonnées se fait Parking du Parc Capèle à 14 heures.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Pour les nouveaux adhérents : (dossier à fournir au plus tôt pour être assuré).

- fournir la demande d'adhésion (document sur le site : DOCUMENTS=>FORMULAIRES)
- un certificat médical d'aptitude à la randonnée
- un chèque de **20** € (chèque à établir à l'ordre de Capdenac Rando 12).

Pour les renouvellements : (dossier à fournir pour le 15 octobre 2021).

- fournir la demande d'adhésion (document sur le site : DOCUMENTS=>FORMULAIRES)
- si certificat médical de moins de 3 ans et après avoir répondu « NON » à toutes les questions du « Questionnaire de Santé », fournir l'« Attestation de réponse au Questionnaire de Santé », sinon fournir un certificat médical (documents sur le site).
- soit un chèque de **20** € pour ceux qui n'avaient pas adhéré la saison 2020-2021, soit un chèque de **5** € pour ceux qui avaient adhéré la saison 2020-2021(chèque à établir à l'ordre de Capdenac Rando 12).

L'adhésion ne sera prise en compte que si le dossier est complet (à remettre à un membre du bureau **avant le 15 octobre 2021**).

TRES IMPORTANT : Les personnes qui n'ont pas adhéré la saison passée ne sont plus assurées depuis le 31/12/2020. Il est donc vivement conseillé de fournir le dossier complet le plus rapidement possible, le club se réservant le droit de refuser toute personne non assurée.